

POUR UNE BONNE GESTION
DES **EAUX PLUVIALES**



POUR UNE BONNE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le volume d'eaux pluviales collecté dans les réseaux est de plus en plus important. En cause : l'augmentation des surfaces imperméabilisées et des épisodes pluvieux intenses, parfois imprévus.

L'époque du "tout tuyau" est désormais révolue. Aujourd'hui, différents aménagements sont possibles pour redonner au sol sa fonction initiale : l'infiltration de l'eau de pluie là où elle tombe.

BIEN GÉRER LES EAUX PLUVIALES, C'EST

- préserver l'environnement en limitant la pollution des cours d'eau,
- limiter le risque d'inondation,
- diminuer les îlots de chaleur et améliorer le cadre de vie en créant des espaces verts.

SOMMAIRE

| | |
|--------------------------------|-----|
| Que dit la réglementation ? | 3 |
| Questions - réponses | 4-5 |
| Les dispositifs d'infiltration | 6 |
| Fiches techniques | |
| Les matériaux poreux | 7 |
| La toiture végétalisée | 8 |
| Le puits d'infiltration | 9 |
| La noue | 10 |
| La tranchée d'infiltration | 11 |
| Le bassin sec | 12 |
| Le bassin en eau | 13 |
| La structure réservoir | 14 |
| La citerne de récupération | 15 |
| Numéros utiles | 16 |

à savoir !

- Parmi les eaux pluviales, on distingue :
- les eaux de toiture – sans risque de pollution
 - les eaux de ruissellement, dont le risque de pollution varie en fonction de la surface recevant l'eau de pluie.

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Pour tout projet de construction entraînant une augmentation de la surface imperméabilisée, ou de réhabilitation, le règlement d'assainissement de la CC Terres Toulouses impose l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, après prétraitement d'éventuelles pollutions.

Il convient tout d'abord de ne pas augmenter, voire, si cela est possible, de réduire la surface imperméabilisée.

On parle généralement de « technique alternative » au rejet direct au réseau. Dans le cas où des contraintes indépendantes au projet interdisent l'infiltration, d'autres solutions peuvent être envisagées, comme le stockage sur la parcelle puis le rejet différé à débit limité.

La réflexion sur la gestion des eaux pluviales doit donc être intégrée dès la conception du projet.

pensez-y !

→ Financer son projet

Des subventions existent pour mettre en œuvre les techniques de gestion alternative des eaux pluviales, en particulier pour les activités économiques.

Renseignez-vous auprès de la CC Terres Toulouses ou de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

COMMENT PROCÉDER ?

→ **Consulter les documents d'urbanisme et le règlement d'assainissement pour connaître les dispositions prévues en termes de gestion des eaux pluviales.**

Avant tout projet, il est impératif de consulter le règlement d'assainissement de la CC Terres Toulouses, le PLU intercommunal, le zonage d'assainissement et le zonage pluvial de la commune et, s'il existe, le règlement de lotissement ou de la ZAC.

→ **Connaître la capacité du sol à l'infiltration, choisir et dimensionner la technique d'infiltration.**

La capacité d'infiltration des sols est très variable. Elle peut être testée de différentes manières, selon la technique d'infiltration souhaitée. Les bureaux d'études géotechniques peuvent vous aider à déterminer la solution idéale pour votre terrain et son dimensionnement (capacité d'infiltration, pente, type de construction, emprise disponible...) en réalisant des tests préalables sur le terrain.

QUELQUES PRINCIPES À RETENIR

→ Pour faciliter l'entretien et limiter les coûts, le dispositif doit être le plus simple possible et aménagé en surface : le stockage de l'eau à ciel ouvert coûte de 10 à 100 fois moins cher que par d'autres techniques.

→ L'infiltration doit se faire au plus près du point de chute.

→ La plupart de ces techniques sont adaptées à des espaces ayant un usage principal non-dédié à l'eau pluviale (parking, espaces verts, terrains de sports, voirie, parc paysager...).

QUESTIONS / RÉPONSES

→ **MON TERRAIN EST PENTU, L'INFILTRATION EST-ELLE POSSIBLE ?**

→ **QUEL TYPE DE PLUIE DOIT-ON PRENDRE EN COMPTE POUR LE DIMENSIONNEMENT ?**

Au minimum une pluie décennale. En fonction de l'emplacement de votre projet, la prise en compte d'une pluie de temps de retour supérieur peut être demandée. Consulter la CC Terres Toulouises.

→ **MON TERRAIN A UNE FAIBLE CAPACITÉ D'INFILTRATION, PUIS-JE TOUT DE MÊME INFILTRER LES EAUX PLUVIALES ?**

OUI. Lorsque le terrain est enherbé, l'infiltration se fait naturellement, même si le sol est "peu apte" à l'infiltration. Une infiltration de surface peut donc être envisagée, avec une emprise au sol plus importante. Si cela s'avère impossible, un stockage sur la parcelle avec rejet différé, à débit limité, devra être mis en place.

OUI. Certaines techniques peuvent être mises en œuvre sur un terrain pentu, par exemple au point bas du terrain.

→ **MON PROJET SE SITUE DANS LE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉ D'UN CAPTAGE D'EAU POTABLE, PEUT-ON INFILTRER LES EAUX PLUVIALES ?**

NON, c'est interdit. Vos eaux pluviales pourront être acceptées au réseau après stockage sur votre parcelle et régulation du débit de rejet.

→ **JE SOUHAITE DÉ-RACCORDER MES EAUX PLUVIALES DU RÉSEAU POUR LES INFILTRER, EST-CE POSSIBLE ?**

OUI. C'est possible et même encouragé ! Contacter la CC Terres Toulouises pour plus d'informations.

→ **QUI EST RESPONSABLE DU DISPOSITIF MIS EN PLACE ?**

Le maître d'ouvrage. Le dispositif doit donc être correctement dimensionné afin d'éviter tout ruissellement sur une parcelle avoisinante.

→ **MON PROJET CONCERNE UN BASSIN VERSANT SUPPÉRIEUR À 1 HA, Y-A-T-IL DES DÉMARCHES À EFFECTUER ?**

OUI. Une déclaration, voire une demande d'autorisation, est à faire au titre de la loi sur l'eau auprès de la préfecture et de la police de l'eau.

→ FAUT-IL ENTREtenir LES DISPOSITIFS D'INFILTRATION ?

OUI, comme pour n'importe quel équipement. Si certains dispositifs nécessitent un entretien simple (tonte ou taille par exemple), d'autres imposent un suivi plus régulier. Plus le dispositif est simple, végétalisé et à pente douce, plus il est facile à entretenir. Dans le cas d'un dispositif souterrain, il convient de noter son emprise, son emplacement, son entretien... afin de les préciser en cas de revente du bien, ou simplement pour la vérification ponctuelle de son bon état. Enfin, il est préférable, dans certains cas, d'utiliser un prétraitement, retenant les matières en suspension, afin d'éviter le colmatage du dispositif d'infiltration.

à savoir !

En fonction des communes, il existe deux types de réseau de collecte :

→ le réseau pluvial strict (eaux de pluie uniquement)

Les eaux pluviales sont dirigées directement vers le milieu naturel, sans traitement. En cas de pluie intense, le réseau peut être amené à déborder, entraînant des inondations. En effet, les réseaux ne peuvent être dimensionnés sur des pluies de temps de retour très longs (coût injustifié).

→ le réseau unitaire (eaux pluviales mélangées aux eaux usées)

Les eaux pluviales sont dirigées, avec les eaux usées vers la station d'épuration. Dans le cas de fortes pluies, ce réseau peut être amené à rejeter directement vers le milieu naturel, sans traitement, via les déversoirs d'orage. Cela est évidemment dommageable pour le milieu naturel et doit être évité.

→ EST-IL POSSIBLE DE RÉUTILISER LES EAUX PLUVIALES CHEZ MOI ?

OUI, mais... Il est possible de récupérer les eaux de toiture pour les utiliser au jardin. En revanche, toute utilisation à l'intérieur du bâtiment (comme des WC) ou conduisant à un rejet au réseau public doit être déclarée à la CC Terres Touloises et un compteur doit être posé. Il faut également prévoir l'infiltration du trop-plein de la cuve de récupération.



LES DISPOSITIFS

→ PAVILLON INDIVIDUEL, COMMERCE

Les solutions sont variées et peuvent se compléter : puits d'infiltration pour les eaux de toiture, parking poreux, dalles infiltrantes, parking enherbé... ou encore toiture végétalisée. Une citerne de récupération peut aussi être installée pour l'arrosage du jardin.

→ HABITAT COLLECTIF, LOTISSEMENT

Il convient de prévoir la gestion des eaux pluviales dans le règlement de lotissement. Les eaux de voirie peuvent être infiltrées dans des noues, des tranchées ou des avaloirs infiltrants. Un bassin d'infiltration peut également être prévu. Les parkings seront idéalement infiltrants (dalles infiltrantes, parking enherbé, enrobé drainant, ...).

→ ZAC, CENTRE COMMERCIAL

Les solutions peuvent être identiques à celles utilisées en lotissement. Il peut aussi être prévu un parking réservoir, ou un bassin de stockage / infiltration, éventuellement avec rejet à débit régulé et différé. La toiture végétalisée peut également être envisagée.

→ PASSAGE DE VÉHICULES LOURDS

Il est possible d'infiltrer les eaux pluviales après prétraitement si nécessaire (séparateur à hydrocarbures), dans des noues ou un bassin d'infiltration par exemple.

→ ZONES À RISQUE DE POLLUTION

Dans les zones où un risque de pollution existe (émission de fumées, station-service, parking poids lourds, ...), un prétraitement dimensionné à cet effet devra être mis en œuvre avant infiltration, avec un entretien assurant son parfait fonctionnement. Rappelons que plus la surface de ruissellement est importante, plus la pollution se concentre dans les eaux pluviales.

à savoir !

→ Plus les eaux pluviales ruissellent sur une longue distance, plus elles se chargent en polluants (en particulier les micropolluants, provenant des véhicules, mégots, déjections canines...). Elles sont ensuite rejetées au milieu naturel avec une charge polluante importante, contribuant ainsi au mauvais état des cours d'eau en France.

LES MATÉRIEAUX POREUX



Pavés infiltrants - commune de Limoges

Type de construction

- ✓ parking, voirie, entrée de garage
- ✓ construction individuelle
- ✓ habitat collectif, lotissement
- ✓ ZAC, centre commercial, usine

Emplacement

- ✓ hypercentre
- ✓ ville périphérique
- ✓ campagne

Spécificité

- ✓ nappe à proximité

PRINCIPE

Ces techniques contribuent à conserver un sol perméable, et donc à lui conserver son rôle d'infiltration et de dépollution.

TECHNIQUE

Les matériaux poreux (enrobés poreux, pavés infiltrants ou avec écarteurs, nids d'abeille, dalles engazonnées...) sont utilisés pour les entrées de garage, parkings, allées... Une grave drainante est posée sous ce matériau poreux. L'eau s'infiltré directement dans le sol, sans ruisseler.

COÛT

Dalle gazon, nid d'abeille : 20 € à 50 € / m²

Dalle béton / gazon : 15 € à 25 € / m²

AVANTAGES

- Pas d'emprise puisqu'il s'agit d'un espace utile
- Intégration paysagère
- Dépollution
- Diminution de l'effet de chaleur dû aux enrobés
- Réduit l'aquaplaning

LIMITES

- risque de colmatage pour les enrobés poreux
- parkings enherbés : à éviter en cas de trafic trop important ; éviter les véhicules ventouses (utilisant de manière prolongée un espace de stationnement).

→ Selon la technique choisie, les matériaux poreux peuvent s'adapter à tous les budgets.



Attendre l'enracinement du gazon avant mise en service du parking.



Prévoir un nettoyage haute pression ponctuel pour les dalles drainantes, une tonte régulière pour le parking enherbé et un décolmatage ponctuel pour l'enrobé poreux.

LA TOITURE VÉGÉTALISÉE

Type de construction

- ✓ construction individuelle
- ✓ habitat collectif, lotissement
- ✓ ZAC, centre commercial, usine

Emplacement

- ✓ hypercentre
- ✓ ville périphérique
- ✓ campagne

Spécificité

- ✓ nappe à proximité
- ✓ terrain pentu

Toiture végétalisée - services techniques de Gondreville

PRINCIPE

La toiture est recouverte d'un système étanche, d'un substrat et de végétaux généralement préculтивés. Plusieurs types de toitures végétalisées existent : la toiture intensive (toiture "jardin"), semi-intensive et extensive. L'eau de pluie est absorbée par le substrat et les végétaux.

TECHNIQUE

Il s'agit de remplacer une toiture classique par une plantation de végétaux adaptés. La toiture végétalisée peut également être mise en œuvre sur une toiture en pente douce. Un régulateur de débit peut être posé en sortie.

COÛT

Toiture végétalisée : 40 € à 100 € / m²

Toiture "jardin" : 100 € à 300 € / m²

VARIANTE : LA TOITURE STOCKANTE

Il s'agit d'une toiture non-végétalisée, plate, permettant un stockage de l'eau en surface.

Coût : de 10 € à 100 € / m²

(+ régulateur de débit de toiture : 50 €)

→ La toiture végétalisée est aussi une bonne façon d'isoler le toit.

AVANTAGES

- Favorise la rétention et l'évaporation
- Participe à l'isolation thermique et acoustique
- Pas d'emprise supplémentaire
- Bonne intégration paysagère
- Dépollution
- Favorise la biodiversité

LIMITE

- Entretien et surcharge à prendre en compte dès le début du projet



Prévoir l'accès au toit pour l'entretien. Dans le cas de toiture semi intensive ou intensive, prévoir l'arrosage.



Prévoir deux contrôles annuels. Désherbage des végétaux au besoin.

LE Puits D'INFILTRATION

Type de construction

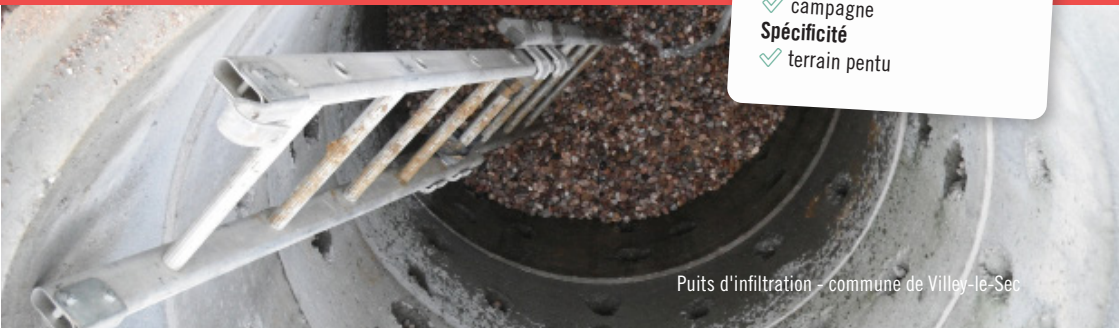
- ✓ construction individuelle
- ✓ habitat collectif, lotissement

Emplacement

- ✓ ville périphérique
- ✓ campagne

Spécificité

- ✓ terrain pentu



Puits d'infiltration - commune de Villey-le-Sec

PRINCIPE

L'eau de pluie est dirigée par canalisation dans un puits de décantation (afin de limiter le colmatage du puits d'infiltration), puis dans le puits d'infiltration. Ce puits est percé de trous et entouré d'une couche filtrante. Ainsi, l'eau de pluie remplit ce dernier et est filtrée avant de s'infiltrer dans le sol.

TECHNIQUE

Il s'agit d'un puits composé de matériaux poreux (graviers, concassé, cailloux grossiers...). L'eau y est stockée, puis s'y infiltre. Seul un tampon est visible en surface. Le puits peut être comblé ou creux.

COÛT

1 500 € environ pour un puits de 2m x 2m.

→ Vous pouvez tout à fait prévoir une citerne de récupération des eaux pluviales, dont le trop plein sera infiltré via le puits.

AVANTAGES

- Faible emprise
- Faible coût
- Conception simple

LIMITES

- Sensible au colmatage
- Non adapté aux endroits concernés par une remontée de nappe (1 m minimum au-dessus du toit de la nappe).
- Technique à adapter si la nappe est utilisée pour l'alimentation en eau potable.



Installer le puits sur la partie basse du terrain, à une distance de l'habitation au moins égale à la profondeur du puits. Éviter la proximité de végétaux importants. Sécuriser l'accès par un tampon lourd verrouillé.



Nettoyer le puits de décantation deux fois par an. Renouveler la couche filtrante si l'eau stagne dans le puits plus de 24 h après une pluie.

Type de construction

- ✓ habitat collectif, lotissement
- ✓ ZAC, centre commercial, usine

Emplacement

- ✓ ville périphérique
- ✓ campagne

Spécificité

- ✓ terrain pentu



Noüe engazonnée - parking du centre aquatique Ovive à Ecrouves

PRINCIPE

Les noues sont alimentées par ruissellement des eaux de pluie sur l'enrobé et / ou par canalisation. L'eau de pluie est stockée temporairement dans la noue, puis infiltrée. Il est possible de compléter l'aménagement avec une tranchée drainante si l'emprise disponible est insuffisante pour stocker le volume d'eau à gérer (ou si le temps de vidange est trop long).

TECHNIQUE

Il s'agit d'un fossé large et peu profond, végétalisé, voire arboré, dont les rives sont en pente douce, de manière à recueillir provisoirement les eaux de pluie, les stocker et les infiltrer. La noue peut être embellie et optimisée par des plantations. Elle recueille les eaux de ruissellement de voirie, parking...

COÛT

Terrassement : 10 € à 130 € / m²

Massif drainant : 60 € à 300 € / m²

Engazonnement : 1 € à 2 € / m²

→ Une noue végétalisée a une plus grande capacité d'infiltration. Elle est plus facile et moins onéreuse à entretenir qu'une noue simplement engazonnée. Une alimentation diffuse de la noue sera privilégiée (ex : voirie en monopente vers la noue).

AVANTAGES

- Intégration paysagère
- Faible coût
- Dépollution efficace
- Entretien simple si végétalisée et peu pentue

LIMITES

- Difficulté de mise en oeuvre pour une forte pente
- A protéger contre le stationnement sauvage



Terrassement avec un godet à dents pour éviter de compacter le terrain. Éviter les bordures et pentes raides afin de faciliter l'entretien (tonte ou taille). Pour des ruissellements de voirie, choisir des espèces résistantes au sel.



Tonte régulière si noue engazonnée et taille deux fois par an si noue végétalisée

LA TRANCHÉE DRAINANTE

- Type de construction**
- ✓ habitat collectif, lotissement
 - ✓ ZAC, centre commercial, usine
- Emplacement**
- ✓ hypercentre
 - ✓ ville périphérique
 - ✓ campagne
- Spécificité**
- ✓ terrain pentu



Tranchée drainante - parking de l'Arsenal à Toul

PRINCIPE

L'eau ruisselle en direction de la tranchée. Elle s'infiltré dans le matériau de surface (en herbe ou matériau poreux) puis en profondeur. Selon le type de tranchée, l'eau s'infiltré ou s'écoule vers un exutoire.

TECHNIQUE

Il s'agit d'un ouvrage linéaire, superficiel, composé de matériaux poreux (grave drainante, galets...) et parfois végétalisé.

COÛT

60 € à 200 € / m²

→ D'une manière générale, il est préférable d'éviter les bordures de parking continues, afin de laisser l'eau de la voirie s'écouler librement vers l'espace vert. D'autres solutions existent pour "stopper" les véhicules.

AVANTAGES

- Intégration paysagère pour les tranchées végétalisées
- Faible emprise foncière
- Dépollution efficace
- Faible coût

LIMITES

- Entretien régulier
- Non-adapté en cas de nappe située à moins d'un mètre (risque de pollution)



Implantation perpendiculaire au sens d'écoulement des eaux pluviales. Le fond de la tranchée doit être horizontal. Eviter les végétaux importants à proximité. Conserver une distance de 2 mètres avec des habitations.



Entretien régulièrement la tranchée : ramasser les déchets et feuilles mortes en surface. Remplacer ponctuellement le matériau de surface.

LE BASSIN SEC

Type de construction

- ✓ habitat collectif, lotissement
- ✓ ZAC, centre commercial, usine

Emplacement

- ✓ ville périphérique
- ✓ campagne

Bassin sec - © Adopta . commune de Barentin

PRINCIPE

Les eaux pluviales sont dirigées par canalisation et / ou ruissellement vers le bassin. Lors d'une intempérie, le bassin va infiltrer l'eau, puis se remplir progressivement. Les eaux retenues vont ensuite continuer à s'infiltrer dans le sol.

TECHNIQUE

Il s'agit d'un ouvrage à ciel ouvert, espace de vie ou non (terrain de sport, aire de jeux, parc paysager, pré...) qui a vocation à être inondé en cas de pluie.

Il peut être creusé ou simplement entouré de merlons de terre.

COÛT

Compter de 20 € à 100 €/ m³ (hors ouvrage de régulation, avaloirs...).

→ Ce bassin peut parfaitement avoir une vocation initiale différente de la gestion des eaux pluviales : terrain de loisirs ou de sport, parc paysager...

AVANTAGES

- Aspect paysager
- Dépollution efficace
- Espace utile et plurifonctionnel

LIMITES

- Emprise foncière importante
- Prise en compte des différents niveaux d'inondabilité



Choisir des végétaux supportant les inondations dans le cas de bassin végétalisé. Il convient évidemment de signaler le caractère inondable du bassin aux usagers et riverains.



L'entretien dépend de la fonction du bassin (espace vert, terrain de sport...).

LE BASSIN EN EAU

Type de construction

- ✓ habitat collectif, lotissement
- ✓ ZAC, centre commercial, usine

Emplacement

- ✓ ville périphérique
- ✓ campagne



Bassin en eau à Pagny-d'arrière-Barine

PRINCIPE

Les eaux pluviales sont dirigées vers le bassin par canalisation ou par ruissellement. Le bassin va se remplir, puis évacuer les eaux en différé vers l'exutoire, tout en restant en eau la plupart du temps.

TECHNIQUE

Il s'agit d'un bassin en eau de manière permanente, dimensionné pour recevoir également les eaux pluviales lors d'intempéries.

COÛT

Compter de 20 € à 100 € / m³ (hors ouvrage de régulation, avaloirs...).

AVANTAGE

- Possibilité de recréer une zone humide, une zone de pêche...

LIMITES

- Emprise foncière importante
- Risque de décantation et d'eutrophisation

→ Ce bassin peut avoir une vocation paysagère et être un atout pour la biodiversité.



Prévenir les éventuels risques liés aux moustiques.



Prévoir deux entretiens annuels prévenant l'eutrophisation (faucardage, nettoyage des ouvrages de vidange...).

LA STRUCTURE RÉSERVOIR

Type de construction

- ✓ habitat collectif, lotissement
- ✓ parking, voirie
- ✓ ZAC, centre commercial, usine

Emplacement

- ✓ hypercentre
- ✓ ville périphérique
- ✓ campagne



Structure réservoir - © AZbox® / Nidaplast®

PRINCIPE

L'eau de pluie est dirigée par canalisation (après pré-traitement) ou par infiltration directe (via un revêtement drainant) dans la chambre de stockage, qu'elle remplit peu à peu. Selon la technique mise en œuvre, l'eau va soit s'infiltrer progressivement, soit être restituée à l'exutoire final progressivement et en différé.

TECHNIQUE

Il s'agit d'un stockage souterrain temporaire des eaux pluviales, à l'aide de matériaux naturels ou non. Ils sont généralement utilisés sous les voiries de grande surface, ZAC, rues... La structure peut être infiltrante ou simplement stockante, avec restitution en différé et à débit limité.

COÛT

Avec revêtement classique : 240 € à 290 € / m³

Avec revêtement poreux : 270 € à 490 € / m³

→ D'une manière générale, plus une technique est enterrée et complexe, plus elle est coûteuse et son entretien potentiellement compliqué.

AVANTAGES

- Stockage important
- Insensibilité au gel
- Pas d'emprise au sol supplémentaire
- Réduit l'aquaplaning avec un enrobé poreux

LIMITES

- Coût important
- Sensible au colmatage
- Accessibilité faible ou inexistante
- Nécessité de dévier les réseaux dans certains cas
- Convient plutôt aux faibles trafics routiers



Installer des événements pour évacuer l'air. Prévoir un pré-traitement et un drain pour une bonne répartition de l'eau injectée (avec un enrobé classique).



Surveiller et curer les ouvrages d'injection où l'eau est introduite. Enrobés poreux : préférer le sablage au salage et prévoir une aspiration ultérieurement.

LA CITERNE DE RÉCUPÉRATION

Type de construction

- ✓ construction individuelle
- ✓ habitat collectif, lotissement
- ✓ ZAC, centre commercial, usine

Emplacement

- ✓ hypercentre
- ✓ ville périphérique
- ✓ campagne

Spécificité

- ✓ nappe à proximité
- ✓ terrain pentu



Citerne de récupération des eaux de pluie enterrée

PRINCIPE

L'eau de pluie est dirigée par canalisation dans un puisard de décantation, puis dans la cuve. Dans le cas d'une cuve enterrée, une pompe permet d'utiliser l'eau pour l'arrosage par exemple. Le trop-plein est infiltré par une autre technique.

TECHNIQUE

Il s'agit d'une cuve posée hors-sol ou enterrée, récupérant les eaux de toiture pour un usage de préférence extérieur. Dans le cas d'un usage interne (WC...), une déclaration doit être faite au préalable à la CC Terres Toulouises et un compteur posé sur l'arrivée d'eau.

COÛT

Citerne domestique 3 m³ : 1 600 € environ pour une cuve de 3 m³ en polyéthylène ou 200 € / m³ pour une cuve en béton.

→ L'utilisation de l'eau de pluie est autorisée pour des usages extérieurs, les WC, le nettoyage des sols, le nettoyage du linge (sous réserve d'un traitement adapté).

→ Il est interdit de récupérer l'eau d'une toiture contenant de l'amiante-ciment ou du plomb.

AVANTAGES

- Faible emprise
- Permet d'économiser l'eau potable

LIMITES

- Déclaration à faire auprès de la CC Terres Toulouises en cas d'utilisation de l'eau à l'intérieur du bâtiment ou de rejet dans le réseau d'assainissement (via les WC par exemple).
- Adapter la pose si une nappe est située à proximité.



Poser un puisard de décantation en amont, pour éviter de récupérer une eau chargée. Prévoir l'infiltration du trop-plein.



Vérifier régulièrement l'état des gouttières.



ET SI VOUS DÉRACCORDIEZ VOTRE TOITURE ?

Dans certaines communes en France, les particuliers font le choix de couper leur gouttière au ras du sol, laissant les eaux pluviales s'écouler librement dans le jardin.

Avec un peu d'ingéniosité, il est même possible de créer un "parcours d'eau" pour l'arrosage des parterres végétalisés ou des massifs fleuris.